

POINT A : RECRUTER UN APPRENTI

La CCI Hérault est compétente pour enregistrer les contrats d'apprentissage. Elle conseille et accompagne les entreprises dans leurs démarches administratives afin que le contrat liant l'apprenti et l'entreprise puisse démarrer dans les meilleures conditions.



PRÉSENTATION

OPTEZ pour le SERVICE PLUS !

Un expert CCI Hérault remplit avec vous vos déclarations de recrutement d'apprentis (CERFA, calcul du salaire, autorisations et habilitations, recueil du visa du CFA, suivi de la vie du contrat)

Tarif de la prestation : 84 euros TTC



[Téléchargez le Projet de contrat d'apprentissage - territoire de Montpellier et Sète \(.pdf - 2.46 Mo\)](#)



[Téléchargez le Projet de contrat d'apprentissage - territoire de Béziers \(.pdf - 2.54 Mo\)](#)



[Téléchargez l'attestation de travail du maître d'apprentissage \(.pdf - 339.51 Ko\)](#)

Vous souhaitez traiter votre formalité en autonomie, téléchargez ici les documents nécessaires, puis transmettez-les au CFE après avoir recueilli le visa du CFA. La CCI enregistrera votre dossier et le transmettra aux organismes destinataires.



[Téléchargez le formulaire CERFA \(.pdf - 91.59 Ko\)](#)



[Téléchargez la notice du CERFA \(.pdf - 70.39 Ko\)](#)



CONTACT

Enregistrement des contrats d'apprentissage et questions

- **POINT A - CCI Hérault établissement de Béziers** : 308 rue de chiclana - CS 40371 - 34535 Béziers - Tél. 04 67 809 809 - ctenreg.beziers@herault.cci.fr

- **POINT A - CCI Hérault Montpellier et Sète** : Villa d'Este - 220 avenue du Maréchal Juin CS 97004 - 34203 Sète Cedex - Tél. 04 67 462 828
- ctenreg.sete.montpellier@herault.cci.fr